Prénom NOM

Adresse

 à [EMPLOYEUR]

 [Adresse employeur]

Facultatif mais recommandé :

*LR+AR et par courriel*

 VILLE, le XX juin 2024

**Objet : régularisation et restauration légales des droits à congés payés acquis pendant les arrêts de travail notamment pour maladie.**

Monsieur le Directeur,

Par la présente, je sollicite le bénéfice de mes droits à congés payés acquis pendant mon/mes arrêt(s) de travail.

À titre préalable, je vous rappelle que j’ai été engagé(e), en CDI/CDD/autre, en qualité de [poste occupé], depuis le [date d’embauche].

J’ai été en arrêt de travail entre le [date] et le [date], ainsi que du [date] au [date] … Cependant, je n’ai pas acquis de congés payés durant cette/ces période(s).

**Nous vous invitons à vérifier le calcule de vos droits grâce au « Questions-Réponses » :**

***UNSA, acquisition de congés payés en arrêt maladie : comprendre la loi, réclamer ses droits ! :*** [***https://www.unsa.org/Flash-Foire-aux-Questions-FAQ-UNSA-acquisition-de-conges-payes-en-arret-maladie.html***](https://www.unsa.org/Flash-Foire-aux-Questions-FAQ-UNSA-acquisition-de-conges-payes-en-arret-maladie.html)

***(Nous vous alertons sur le régime spécifique lié aux arrêts de travail de plus d’un an).***

En effet, la réglementation française permet désormais par la loi n° 2024-364 du 22 avril 2024 portant « diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne » et ce, pour les arrêts de travail établis depuis le 1er décembre 2009.

Aussi, permettez-moi de vous demander de régulariser, en application de cette règle de droit, mes états de congé, en recréditant mon solde d’état de congés payés. Cela peut se faire par l’ajout à l’encours des droits existant avant cette loi d’avril 2024, des jours de CP acquis durant mon/mes arrêt(s) de travail.

Merci aussi de m’en permettre la prise dans un temps « élargi » tel que le prévoit, en faveur des entreprises, la loi.

En tout état de cause, je souhaiterais que l’administration du personnel corrige ces droits plutôt qu’à défaut, je me retrouve à devoir faire trancher un litige devant le conseil de prud’hommes pour obtenir une régularisation applicable de plein droit et d’autres compensations.

En vous remerciant par avance, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

 Prénom NOM

Information : [Régime et modalités applicables à la régularisation des congés payés acquis pendant l'arrêt de travail](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F37482)

**TEXTES** :

 [Code du travail : article L3141-5](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000049461613)

Périodes de travail effectif prises en compte pour la détermination de la durée du congé

* [Code du travail : article L3141-5-1](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000049459068)

Nombre de jours de congé acquis pendant un arrêt de travail lié à un accident ou une

maladie n'ayant pas un caractère professionnel

* [Code du travail : articles L3141-12 à L3141-14](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000033008413)

Période de prise des congés et ordre des départs (ordre public)

* [Code du travail : article L3141-15](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000033008455)

Période de prise des congés et ordre des départs (champ de la négociation collective)

* [Code du travail : article L3141-16](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000033008473)

Période de prise des congés et ordre des départs (dispositions supplétives)

* [Code du travail : articles L3141-17 à L3141-23](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006195794)

Règles de report des congés (ordre public)

* [Code du travail : articles L3141-21 à L3141-22](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000033008528)

Règles de report des congés (champ de la négociation collective)

**Secteur Juridique National UNSA 6/2024**